



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT 2023-251
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N^o 2006-93 DANS LE BUT DE MODIFIER LA
TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS**

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2023, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Ludger a adopté le règlement 2023-251 modifiant le règlement 2006-93 intitulé « Règlement sur les permis et certificats » dans le but de modifier la tarification des permis et certificats.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception du bureau municipal sis au 181, rue Principale, à Saint-Ludger, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À SAINT-LUDGER CE 12^e jour de juillet 2023.

Bernard Roy
Directeur-général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Bernard Roy, en ma qualité de greffier de la municipalité de Saint-Ludger certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie au bureau municipal de Saint-Ludger et en le publiant sur le site internet de la Municipalité le même jour.

Bernard Roy
Directeur-général et greffier-trésorier